Territoriaux de Saint – Herblain

2 rue de l'hôtel de Ville Saint Herblain 448023

Tél. : 02.28.25.21.78. Portable : 06.18.17.91.69 e – mail : **cgt@ saint-herblain.fr**

Déclaration de la CGT – Pouvoir d'achat et reconnaissance des agents municipaux

CST 4 Novembre 2026

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les élus,
Mesdames et Messieurs les représentants de l'administration,
Mesdames et Messieurs les représentants du personnel,

Depuis plusieurs mois, la CGT alerte la municipalité sur la dégradation du pouvoir d'achat des agents de la Ville ainsi que sur leurs conditions de travail.

Avant les élections municipales, nous avions sollicité les futurs élus afin qu'un véritable dialogue social puisse s'engager autour de deux revendications essentielles : la revalorisation du régime indemnitaire (RI) et l'augmentation de la valeur faciale des titres-restaurant (TR).

Nous avons renouvelé officiellement cette demande lors de notre déclaration au CST du 10 juin 2026. Pourtant, à ce jour, nous sommes toujours dans l'attente d'une réponse de Monsieur le Maire et, surtout, de l'ouverture concrète de négociations.

Aujourd'hui, les sollicitations des agents auprès de nos représentants syndicaux se multiplient. Au-delà des difficultés liées aux conditions de travail, c'est désormais la question du pouvoir d'achat qui revient avec une inquiétude grandissante. Certains agents nous font part de situations de plus en plus difficiles, allant parfois jusqu'à de véritables situations de détresse financière.

Nous ne pouvons pas rester sourds à ces alertes.

Dans un contexte où l'inflation continue de peser lourdement sur les ménages, le gel prolongé du point d'indice, qui perdure depuis plusieurs années et ne devrait pas connaître de revalorisation en 2027, fragilise encore davantage les agents de la fonction publique territoriale.

La situation est particulièrement préoccupante pour les agents de catégorie C, dont les rémunérations sont déjà les plus faibles. Mais cette difficulté ne concerne plus uniquement cette catégorie : aujourd'hui, toutes les catégories de personnel sont touchées par la perte de pouvoir d'achat, certes à des degrés différents, mais avec des conséquences bien réelles pour chacun.

Les revalorisations successives du SMIC conduisent aujourd'hui un nombre croissant d'agents à bénéficier de mécanismes compensatoires, notamment de l'indemnité différentielle mise en place au 1er juin 2026. Cette situation est révélatrice d'un véritable décrochage des rémunérations dans la fonction publique territoriale.

Travailler à temps plein devrait permettre à chacun de vivre dignement de son salaire, et non de survivre d'un mois à l'autre.

La CGT tient également à rappeler l'engagement quotidien des agents municipaux. Ils ont toujours répondu présents, quelles que soient les circonstances : épisodes de grand froid, canicules, crises sanitaires ou encore pandémie mondiale. Chaque jour, ils assurent la continuité du service public et répondent aux besoins des habitants de Saint-Herblain.

Ces agents sont indispensables au fonctionnement de notre collectivité. Leur engagement mérite davantage que de simples remerciements : il doit se traduire par des mesures concrètes de reconnaissance et de revalorisation salariale.

C'est pourquoi la CGT demande que le pouvoir d'achat des agents devienne une véritable priorité politique et budgétaire de la municipalité pour 2027.

Alors que la Ville prépare actuellement son prochain budget, nous demandons que nos revendications soient pleinement intégrées à sa feuille de route budgétaire et qu'un calendrier de négociations soit rapidement fixé.

Plus précisément, la CGT demande :

- **L'ouverture, dès janvier 2027, de négociations sur la revalorisation du régime indemnitaire**, afin d'aboutir à des mesures concrètes permettant d'améliorer la rémunération des agents, en portant une attention particulière aux plus bas salaires.

- **La revalorisation de la valeur faciale des titres-restaurant.** Nous rappelons que celle-ci est fixée à 9 € à la Ville de Saint-Herblain depuis 2024. Or, l'inflation et l'augmentation du coût de la vie ont fortement réduit le pouvoir d'achat associé à cette prestation. Nous demandons donc une réévaluation ambitieuse de cette valeur, avec un objectif de 14 €.
- **La mise en place d'un véritable calendrier de dialogue social**, permettant aux organisations syndicales de présenter leurs propositions, de négocier et d'aboutir à des engagements précis de la part de la municipalité.

Notre démarche n'est pas une simple demande supplémentaire : elle répond à une urgence sociale et à une attente forte des personnels.

La CGT souhaite que ce dialogue puisse s'engager dans un esprit constructif, avec une réelle volonté de négociation et des résultats à la hauteur des difficultés rencontrées par les agents.

Nous ne pouvons pas demander toujours plus d'engagement aux personnels sans leur donner les moyens de vivre dignement de leur travail.

Reconnaître les agents, c'est aussi reconnaître leur travail par une juste rémunération. Défendre leur pouvoir d'achat, c'est défendre le service public municipal.

Nous attendons donc de la municipalité une réponse claire à nos demandes, ainsi qu'un engagement concret en faveur de l'ouverture des négociations dès janvier 2027.

Les agents n'ont pas besoin de promesses supplémentaires. Ils attendent maintenant des actes !

Nous vous remercions de votre attention.

Les représentants de la CGT